



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2000/11/Add.23
14 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation
des produits périssables et de l'amélioration de la qualité
Cinquante-sixième session, Genève, 6-8 novembre 2000

RAPPORT DE LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

Additif 23

INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LE SECRÉTARIAT DU CODEX

Note du secrétariat : Le présent document contient les informations présentées par le représentant du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires à la cinquante-sixième session du Groupe de travail.

Comité du Codex sur les fruits et légumes frais

À sa neuvième session (Mexico, 9-13 octobre 2000), le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais a terminé l'élaboration des projets de normes pour les choux caraïbes, les papayes (révisée), les groseilles du Cap et les asperges. Le projet de norme pour les asperges a été harmonisé par rapport à la norme de la CEE-ONU correspondante. Le Comité a également terminé l'élaboration des dispositions sur la teneur minimale en jus en vue de compléter la norme pour les limes (adoptée en 1999).

L'avant-projet de norme pour le manioc a été transmis à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption provisoire en tant que projet de norme (5ème phase de la procédure du Codex). Il a été décidé de remanier le projet de norme pour les pitahayas jaunes afin d'y inclure d'autres variétés de pitahayas de couleurs différentes (rouges ou blanches).

Le Comité a examiné le projet de norme pour les oranges et est convenu de créer un groupe de rédaction chargé de fixer les caractéristiques requises en matière de maturité, y compris pour les oranges vertes.

Il a décidé que l'avant-projet de norme pour les pommes, les raisins de table et les tomates serait remanié et que la nouvelle version serait examinée à la session suivante. Il a été confirmé que la révision de l'avant-projet serait confiée à un pays spécifique, qui bénéficierait de l'aide des autres lorsque nécessaire.

Le projet de code d'usages pour l'inspection et la certification de la qualité des fruits et légumes frais sera remanié pour prendre la forme d'un Guide pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais qui présentera uniquement les prescriptions qui s'appliquent spécifiquement à l'inspection des fruits et des légumes, les aspects généraux étant couverts par d'autres textes généraux du Codex sur l'inspection et la certification.

Autres comités

S'agissant des travaux du Codex dans d'autres domaines, le Comité du Codex pour l'hygiène alimentaire a accompli des progrès importants dans la rédaction d'un Code d'usages en matière d'hygiène pour la production primaire, la récolte et l'emballage des produits frais et d'un Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes précoupés, qui ont été transmis à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption provisoire (projet de code d'usages).

Les Lignes directrices pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des denrées alimentaires issues de la culture biologique ont été adoptées en 1999 (prescriptions générales et produits végétaux). Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a achevé la rédaction des dispositions sur la production animale en 2000, dispositions qui seront transmises à la Commission pour adoption finale en 2001.
